



18 août 2016

(16-4443)

Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 18 août 2016, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

L'Union européenne informe les Membres de l'OMC de la modification du projet de directive de la Commission portant modification, aux fins de l'adaptation au progrès technique, de l'annexe II de la Directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité des jouets.

Les modifications portent sur les points ci-après:

- Modification intéressant un aspect formel. Un projet de directive de la Commission notifié en septembre 2014 a été transformé en proposition de directive de la Commission portant modification, aux fins de l'adaptation au progrès technique, de l'annexe II de la Directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité des jouets en ce qui concerne le plomb.
- Les valeurs limites sont identiques à celles prévues par la notification G/TBT/N/EU/243 du 25 septembre 2014. Un aspect important de l'établissement des valeurs limites devait être confirmé au moyen d'un avis scientifique indépendant, or cette étape a pris du temps.
- L'entrée en vigueur est repoussée jusqu'au troisième trimestre de 2018 en raison de l'adoption tardive du texte, attendue au premier trimestre de 2017.

Le texte de la proposition de directive du Conseil est disponible sur le site Web de l'UE sur les OTC, à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tbt/>

https://members.wto.org/crnattachments/2016/TBT/EEC/16_3388_00_e.pdf
